



**SAISON 2018/2019**

Les sorties de neige organisées par la section ski alpin de l'ASPTT débuteront au mois de Janvier 2019 après les vacances scolaires suivant l'enneigement et les conditions météo. Faites en sorte que le dossier soit complet à l'envoi.

Attention : aucune personne ne sera prise en charge en cas de dossier incomplet. Aucun dossier ne peut être amené au bus à la première sortie

**DEROULEMENT DES SORTIES**

Départ et retour au siège des transports OUVRIER derrière le magasin FLAURAUD

**Horaires :** Départ : Mercredi 13h15

Samedi 12h30

Retour : **18h30 (identique pour les 2 jours)**

Pour le bon déroulement des sorties, **il est impératif de respecter ces horaires.**

**Si possible prévenir la veille en cas d'absence à une sortie**

Les adhérents sont accueillis au refuge de Font d'Alagnon où un gouter (une boisson chaude ou froide et un sandwich) leur est servi avant le retour à Aurillac.

Pas de sortie durant les vacances scolaires.

La décision d'annuler une sortie peut se prendre la veille du jour ou le matin même, penser à consulter le Répondeur 04 71 49 51 30

**Pour une progression homogène du groupe, il est demandé aux débutants d'être présents sur les 3 premières sorties.**

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Enfants : à partir de 7 ans.

Adultes : pas de conditions particulières.

### Pièce à fournir :

- Certificat médical autorisant la pratique du ski alpin ou questionnaire de santé si l'adhérent était présent la saison précédente.
- Fiche d'inscription
- Fiche de renseignement présence aux sorties et matériel
- Paiement de la cotisation

Les dossiers incomplets, par manque d'une pièce citée ci-dessus, quelle qu'elle soit, ne seront pas pris en compte

Les inscriptions se font soit :

- par courrier à l'adresse de l'ASPTT : ASPTT AURILLAC 230 Avenue Jean Ferrat 15130 ARPAJON/CERE
- en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://www.e-cotiz.com/espace-adherents/> puis composez le
- directement au secrétariat aux horaires d'ouverture : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 9H à 12h00.

### MATERIEL :

Les skis peuvent être loués (voir tarifs), pas les chaussures.

Gants, lunettes et vêtements chauds sont indispensables.

Le port du casque est obligatoire pour les encadrés.

Il est demandé aux personnes qui possèdent leur matériel d'attacher les skis et les bâtons ensemble ou de les mettre dans une housse.

### TARIFS 2018/2019 :

COTISATION ENFANTS		
Sortie le mercredi	1 <sup>er</sup> enfant	153,00 €
	A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	145,00€
Sortie le samedi	1 <sup>er</sup> enfant	173,00 €
	A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	165,00 €
Sortie le mercredi et le samedi	1 <sup>er</sup> enfant	194,00€
	A partir de 2 <sup>ème</sup> enfant	186,00€

**COTISATION ADULTES : 90.00 € + forfaits groupes.**

La cotisation comprend :

- L'adhésion à la FS ASPTT et à la section ski de L'ASPTT AURILLAC
- Le transport en car
- L'activité ski alpin
- L'assurance
- Le goûter

**COTISATION POUR PRET DE SKIS : 30.00 €**

**FAIRE UN CHEQUE A PART DE LA COTISATION.**

**Vous avez la possibilité de payer en plusieurs fois, les chèques seront prélevés à un mois d'intervalle.**

**Nous acceptons les chèques vacances, les coupons sport, les chèques Pass Cantal et Pass Région ainsi que la carte A+.**

**Une sortie sur la journée sera programmée le samedi 9 Février avec participation (frais de repas et forfait journée). La tenue de cette sortie soumise aux conditions météo et enneigement. Les modalités d'inscriptions seront précisées ultérieurement**

**NOM ET PRENOM :** .....

**1. Participation aux sorties**

MERCREDI uniquement   
SAMEDI uniquement   
MERCREDI et SAMEDI

**2. Niveau** (cochez toutes les lignes correspondantes, ne sur estimer pas le niveau, en ski il vaut mieux se sous estimer que l'inverse, cela évite bien des déboires une fois sur les pistes).

Débutant n'ayant jamais pratiqué.....   
Prends le **téléski des débutants sans problème**, commence les virages.....   
Prends le **téléski de la familiale sans problème**, enchaîne les virages sur piste vertes.....   
Prends le télésiège sans difficulté.....   
Enchaîne les virages sur pistes bleues.....   
Enchaîne les virages sur pistes rouges, **maîtrise ma vitesse**, position stable .....   
Technique et virages adaptés à toutes pentes- rouges et noires.....

**3. Matériel** (entourez la réponse correspondante)  
**Souhaitez-vous louer des skis auprès de l'ASPTT** ..... OUI NON

**Si OUI donnez les renseignements ci-dessous**

      Votre taille : .....

      Pointure : .....

(Nous ne fournissons pas les chaussures)  
**Renseigner la taille avec la plus grande exactitude afin de faciliter l'attribution du matériel**

**4. Etablissement médical souhaité en cas d'accident**

.....  
Si non renseigné l'adhérent sera dirigé vers le Centre Hospitalier d'Aurillac.  
En cas d'accident jugé grave par le médecin, sa décision est prioritaire sur votre choix.

A.....le.....Signature

## REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION SKI ALPIN DE L'ASPTT AURILLAC SAISON 2018 / 2019

### Article 1 : ADHESION

1.1 Est adhérent à la section ski alpin, la personne à jour de sa cotisation pour la saison en cours avec son dossier d'adhésion complet.

1.2 Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche d'inscription dûment remplie.
- La feuille de renseignement sur les participations aux sorties, le niveau de ski et l'établissement de santé souhaité.
- Un certificat médical autorisant la pratique du ski alpin datant de moins de 4 mois ou le questionnaire de santé rempli, si une seule réponse est positive cela implique de fournir un certificat médical (les réponses engagent la responsabilité de l'adhérent)

### Article 2 : ACTIVITES

Les activités de la section sont la pratique du ski alpin (apprentissage, loisir et perfectionnement).

### Article 3 : ANNULLATION DES SORTIES

La décision d'annuler une sortie est prise de façon collégiale par l'équipe d'encadrement et ne peut être en aucun cas être remise en cause par les adhérents.

### Article 3 : SORTIES

3.1 Aucune personne ne pourra prétendre participer à la sortie (transport et/ou activité), si pour raison de dossier incomplet ou arrivé avec trop de retard, l'assurance n'a pu être souscrite à temps.

3.2 Le déroulement des sorties est expliqué sur la feuille du dossier d'inscription (déroulement des sorties – tarifs). Chaque adhérent doit en prendre connaissance.

3.3 Les parents doivent s'assurer de la tenue de la sortie avant de déposer leurs enfants.

3.4 Les parents doivent s'assurer de la présence d'au moins un encadrant sur le parking avant de laisser les enfants.

3.5 Les enfants ne sont sous la responsabilité du personnel d'encadrement qu'une fois à bord du bus.

3.6 Une tenue correcte est demandée lors du transport en car.

3.7 Lors des sorties, il est demandé à chacun de respecter les biens d'autrui, la tranquillité de chacun, le règlement et le mode de fonctionnement de la station du Lioran.

3.8 Le port du casque est obligatoire pour tous les encadrés.

### Article 4 : ESSAI

Un essai peut être effectué sur 1 sortie, l'assurance sera obligatoirement souscrite et non remboursable.

### Article 5 : REMBOURSEMENT

4.1 Avant début de saison (l'enfant n'effectue aucune sortie)

→ Si le dossier n'a pas été déposé, la section renvoie ou détruit le dit-dossier.

→ Si le dossier a été déposé, le montant de la licence et les frais de dossier seront retenus.

4.2 Après commencement des sorties

La section ne remboursera que sur présentation du certificat médical original contre-indiquant la pratique du ski alpin. Le remboursement s'effectuera en fin de saison au pro rata à partir de la date du certificat médical, le montant de la licence sera systématiquement retenu. Aucun remboursement ne pourra être exigé pour convenance personnelle.

4.3 L'adhérent possède un forfait saison

La section procédera à un remboursement forfaitaire en fin de saison

4.4 Sorties annulées

Un remboursement au prorata des dépenses engagées sera effectué si par manque d'enneigement ou mauvaises conditions météorologiques, la section n'aurait pu effectuer 4 sorties le mercredi (pour les adhérents inscrits pour le mercredi) ; 4 sorties le samedi (pour les adhérents inscrits pour le samedi), 8 sorties (pour les adhérents inscrits aux 2 sorties).

**Article 6 :**

L'adhésion à la section implique la pleine acception de ce règlement sans aucune dérogation.

BULLETIN D'ADHÉSION 2018-2019  
SKI ALPIN  
ASPTT AURILLAC

Partie 1 réservée à l'adhérent

Nom<sup>1</sup> : .....

Prenom<sup>1</sup> : .....

Date de nais.<sup>2</sup> : .....

Sexe<sup>1</sup> :  Homme  Femme

E-mail<sup>1</sup> : .....

Profession : .....

Bénévole :

Adresse<sup>1</sup> : .....

Ville<sup>1</sup> : .....

Code postal<sup>1</sup> : .....

Téléphone : .....

Mobile : .....

La Poste :  Id. RH (2) :

F. publique (1) :

Comment avez-vous connu l'ASPTT ?

Affichage  Forum  Radio

Compétition  Autre  Marié sportif  Site internet

Certificat médical du :  Presse  Un ami

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation de la Fédération

A ..... je

Signature obligatoire demandeur ou représentant

Partie 2 réservée au club

Activité :

Type d'adhésion

Création

Renouvellement

Licence FSASPTT

Licence FSASPTT PREMIUM 18.00 €

Droit d'adhésion fédérale 2.00 €

Licence FSASPTT Événementielle 2.00 €

Montants financiers

Droit d'adhésion : .....

Licence FSASPTT : .....

Montant section : .....

Montant lic. del. : .....

Montant autre : .....

Montant total : .....

Mode de paiement : .....

Informative et libertés

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fédération Sportive des ASPTT pour l'établissement des licences et adhésions sportives chaque saison. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service « Système d'Informations » de la Fédération Sportive des ASPTT. Ces données pourront être cédées à des partenaires commerciaux avec faculté pour le licencié des s'opposer à leurs divulgations.

Cession de droit à l'image

Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site internet par des moyens de reproduction photographiques (films, cassettes vidéo, etc.) sans avoir le droit à une compensation.

Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT.

Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de la FSASPTT.

Autorisation parentale

Je, soussigné(e), M. ou Mme représentant légal de :

certifie lui donner l'autorisation de :

- Se rendre à la FSASPTT et d'adhérer à l'ASPTT pour toutes les activités
- Prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessaires par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison.

J'aurai les responsabilités à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence. La personne à contacter en cas d'urgence est : ..... numéros de téléphone : ..... adresse e-mail : .....

(1) Champs obligatoires

(1) Fonction publique ou assimilée : entreprise publique, société d'association

(2) Identifiant RH pour les postiers

Assurance

L'établissement d'une des deux licences FSASPTT permet, son titulaire de bénéficier des assurances "responsabilité civile", "Assurance" et "Dommages corporels" souscrites par la FSASPTT.

L'assurance « Dommages corporels » est facultative mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance « Dommages corporels ». Le montant de cette assurance comprise dans le prix de la licence FSASPTT PREMIUM est de 1,94 € et est de 0,35 € dans la licence événementielle. Si vous ne souhaitez pas cette assurance dommages corporels, le montant de cette dernière sera déduit.

Je soussigné(e) ..... reconnais avoir pris connaissance :

- De la notice d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérent au contrat national proposé par la FSASPTT (notice aussi disponible sur le site www.asptt.com)
- Des statuts et règlement intérieur (disponible au secrétariat de l'association)

Je suis satisfait à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer le ou les sports considérés.

Refus d'assurance « Dommages corporels »

En cas de refus de souscription de l'assurance « Dommage corporels », le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurances figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance :

Dommages corporels », il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la case ci-dessous.  Je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Dommages corporels ».

## PARTIE RESERVEE AU SECRETARIAT

## TARIFS

- Droit adhésion fédérale FSASPTT : 2,00€   
 - FSASPTT PREMIUM : 18,00€

Si déjà inscrit autre section, précisez : .....

- Si Extension de « Droit » vers PREMIUM : 18,00 €

- Licence FSASPTT Sage : 10,00 €

- Licence FSASPTT Événementielle : 2,00 €

Réduction postier (licence Premium gratuite) -18,00€

Licence délégataire : .....

Adhésion statutaire : 37,00 €

Part section : 32,00€

Montant total du paiement : ..... €

Coupons Sport : n° .....

Choque vacances : n° .....

Espèces

	ADULTES (18 ans et +)	JEUNES (à partir de 7 ans)		
		Mercredi	Samеди	Mercredi et Samеди
FSASPTT	18€	18€	18€	18€
Part section	35€	99€	119€	139€
Adhésion statutaire	37€	37€	37€	37€
<b>TOTAL</b>	<b>90€</b>	<b>153€</b>	<b>173€</b>	<b>194€</b>

**ASPTT AURILLIAC**    230 Rue Jean Ferrat - 15130 ARPAJON SUR CERRE  
 04 71 64 57 55    aurillac@asptt.com    www.aurillac.asptt.com  
 Secrétariat ouvert du lundi au vendredi 09h00 – 12h00

VERSO



**ATTENTION :**

L'association ne collecte pas ce document  
qui est à l'usage exclusif et confidentiel  
du licencié en renouvellement



**Renouvellement de licence d'une fédération sportive**

**Questionnaire de santé « QS – SPORT »**

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations; un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

**Si vous avez répondu NON à toutes les questions :**  
Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

**Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :**  
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

**ATTESTATION QS sport**

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM] .....,  
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par la  
négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif:

Pour les mineurs :

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM] .....,  
en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM] .....,  
atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et a répondu par  
la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal.